



GRAND CONSEIL

Motion - 25_MOT_23 - Cloé Pointet et consorts - Élargir l'accès au logement étudiant : une demande des jeunes pour les jeunes

Texte déposé :

Les 15 et 16 mars 2025, de nombreux jeunes vaudoises et vaudois se sont retrouvés dans le cadre de la session cantonale des jeunes pour débattre de différents sujets et proposer des solutions concrètes à leurs problèmes. En plus de se former à l'exercice du débat démocratique, cet événement permet de mettre en lumière les besoins de nos jeunes concitoyens, et d'écouter leurs propositions pour y répondre.

Se loger, lorsque l'on est en formation, est complexe, que l'on soit étudiant ou que l'on suive une formation professionnelle. Or, pour pouvoir bénéficier d'un logement étudiant, il faut être inscrit dans une université ou une haute école. Ainsi, les apprenties, apprentis et élèves des écoles professionnelles, n'entrent pas dans cette définition, alors que leur situation peut aussi nécessiter un logement pour se rapprocher de leur lieu de formation ou d'emploi. C'est pourquoi la proposition n°5 de la session propose d'élargir la notion d'étudiant dans la définition de logement étudiant, afin d'intégrer les jeunes en formation.

De plus, certains jeunes en réinsertion ou en situation de précarité rencontrent des difficultés accrues pour accéder à un logement stable. Qu'il s'agisse de jeunes suivant un programme de réorientation professionnelle, de personnes sortant d'un parcours difficile ou de celles en transition vers l'autonomie, leur accès à un logement abordable est essentiel pour leur insertion sociale et professionnelle. La session des jeunes a ainsi proposé d'élargir l'accès à ces personnes-ci également.

Nous demandons donc au Conseil d'État de proposer une modification de la LPPPL, article 27, alinéa 1, lettre c, reprenant la proposition n°5 de la session des jeunes, soit permettant d'élargir l'accès au logement pour étudiant.e.s à l'ensemble des personnes en formation, dont les apprenti.e.s et les personnes en réinsertion, ainsi qu'aux jeunes en situation de précarité, en tenant compte de l'accessibilité.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alexandre Démétriadès (SOC)
2. Aude Billard (SOC)
3. Blaise Vionnet (V'L)
4. Cédric Echenard (SOC)
5. Céline Misiego (EP)
6. Cendrine Cachemaille (SOC)
7. Circé Fuchs (V'L)
8. Claude Nicole Grin (VER)
9. David Raedler (VER)
10. Didier Lohri (VER)
11. Felix Stürner (VER)
12. Géraldine Dubuis (VER)
13. Isabelle Freymond (IND)
14. Jacques-André Haury (V'L)
15. Jean Valentin de Saussure (VER)
16. Jean-Claude Favre (V'L)
17. Jean-Louis Radice (V'L)
18. Jerome De Benedictis (V'L)
19. Kilian Duggan (VER)
20. Laure Jatton (SOC)
21. Marc Vuilleumier (EP)
22. Martine Gerber (VER)
23. Muriel Thalman (SOC)
24. Nathalie Jaccard (VER)
25. Nathalie Vez (VER)
26. Oscar Cherbuin (V'L)
27. Patricia Spack Isenrich (SOC)
28. Pierre Fonjallaz (VER)
29. Rebecca Joly (VER)
30. Sabine Glauser Krug (VER)
31. Sandra Pasquier (SOC)
32. Sébastien Cala (SOC)
33. Sébastien Humbert (V'L)
34. Stéphane Balet (SOC)
35. Sylvie Pittet Blanchette (SOC)
36. Sylvie Podio (VER)
37. Thanh-My Tran-Nhu (SOC)
38. Théophile Schenker (VER)
39. Valérie Zonca (VER)
40. Vincent Bonvin (VER)
41. Vincent Keller (EP)
42. Yannick Maury (VER)